

La théologie de Guettée

Autor(en): **Michaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **2 (1894)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA THÉOLOGIE DE GUETTÉE.

Recueillir tous les passages théologiques des œuvres de Guettée, les classer, en faire un exposé systématique, serait un trop long travail. Il suffit d'ailleurs d'indiquer quelques points, les principaux, pour bien établir quel fut son point de vue général et quelles furent ses tendances.

1. Avant tout, Guettée ne fut pas un homme à théories. Positif par esprit et par caractère, il était essentiellement l'homme des faits, l'historien qui constate et qui raconte. S'il a d'ordinaire tiré les conséquences des faits, il ne les a jamais exposées systématiquement. Ce n'est guère que dans ses *Souvenirs* (1889) qu'il a indiqué très brièvement ce qu'on pourrait appeler la quintessence de sa doctrine ; et cette indication tient en quelques lignes (p. 366—367).

Il était la sincérité même. Ceux qui ont étudié son *Histoire de l'Eglise* ont certainement remarqué une petite note sur Cassien (T. IV, p. 413), ainsi conçue : « Dans cette conférence, Cassien excuse certains mensonges, quand ils sont faits pour de bons motifs. Cette doctrine n'est pas exacte, et le mensonge est défendu toujours et en toute circonstance. » Guettée se peint dans ces quelques lignes. Dès qu'il a aperçu les erreurs sur lesquelles la papauté et l'Eglise de Rome sont fondées, immédiatement ils les a attaquées, et avec quelle énergie ! Il ne lui a pas fallu moins de courage pour affirmer la catholicité et l'orthodoxie des Eglises orientales et en particulier de l'Eglise de Russie, sous les feux croisés des jésuites d'abord, qui s'efforçaient de faire passer le tsar pour le pape de l'Eglise orthodoxe et de discréditer celle-ci comme une Eglise politique et servile, puis des protestants adversaires des Eglises nationales, qui faisaient chorus sur ce point aux jésuites, enfin des posi-

tivistes irréligieux, russes et autres, qui condamnaient toutes les Eglises chrétiennes comme telles en bloc, et qui, a priori, ne pouvaient avoir que du dédain pour quiconque se prononçait en faveur du christianisme et d'une Eglise quelconque. La Russie était alors inconnue et surtout calomniée, et son Eglise tenue pour ignorante et misérable. Guettée, en plein Paris, arborant son drapeau, sous les yeux mêmes de Veuillot et de M. de Pressensé, faisait preuve d'une intrépidité rare. En étudiant Rome à fond, il avait vu que la vérité n'était pas du côté de l'Occident papiste, mais du côté de l'Orient antipapiste, et il osa le dire à l'Occident papiste sans trembler.

Mais comme on aime mieux s'entendre louer et flatter que s'entendre critiquer, beaucoup d'Occidentaux, dans toutes les Eglises, le prirent en haine: les uns l'attaquèrent, les autres préférèrent faire le silence autour de lui. Il n'en continua pas moins ses travaux et ses publications.

Les orthodoxes orientaux, auxquels il a donné tant de gages d'estime et de dévouement, ne sauraient lui en vouloir d'avoir gardé son indépendance vis-à-vis d'eux et d'avoir même signalé quelques-uns de leurs défauts. Des défauts, qui n'en a pas? C'est ainsi qu'il a trouvé que leurs ouvrages de théologie et d'histoire ecclésiastique laissent à désirer¹⁾. L'admiration qu'avaient pour lui, pour sa science, pour sa foi, tous les Russes qui le connaissaient, notamment l'archiprêtre Joseph Wassilieff, prouve que leur esprit et leurs sentiments religieux n'étaient pas moins larges que les siens.

2. Le bon sens fut une de ses principales qualités. Aussi sa théologie fut-elle, avant tout, rationnelle. Tout en étant profondément religieux et en plaçant la piété très haut, il fut un rationnel et un intellectualiste. Jamais il n'aurait pu se dispenser d'avoir raison, du moins dans sa conscience. Ardent lui-même, s'il a été quelquefois trop favorable aux ardents, aux emportés, aux violents, il n'a cependant jamais émis un principe qui manquât de mesure et qui violât les droits de la raison et de la science. Lorsqu'il attaquait tel savant, tel philosophe,

¹⁾ Parlant des « Monuments de la tradition », il a dit (*Union chrétienne*, mars 1882, p. 105): « Nous devons avouer que jusqu'à nos jours les orthodoxes n'ont pas assez fouillé cette mine. Les ouvrages publiés par eux n'ont pas de valeur scientifique, sans en excepter celui du docte Contogoni, qui n'est qu'un pâle résumé d'un ouvrage occidental. »

loin d'en vouloir à la science même et à la philosophie même, il défendait précisément celles-ci, qu'il croyait compromises et faussées par ceux-là.

Rationnel contre les rationalistes antichrétiens, il fut l'ennemi de la superstition plus encore que de l'incrédulité. « Il faut, disait-il, chaque fois que l'on se trouve en face d'un fait extraordinaire, ne pas se hâter de crier au miracle; on ne le déclarera pas facilement surnaturel, si l'on veut bien l'envisager froidement et avec prudence. On a trop oublié cette règle dans l'Eglise romaine: de tout temps on y a montré une extrême facilité pour crier au miracle et pour attribuer au miracle des causes futiles, souvent même ridicules. Par suite de la fausse opinion qu'on a depuis longtemps propagée dans cette Eglise, que l'action de Dieu se manifeste soit directement, soit par les anges et les saints, d'une manière presque continue et dans les occasions les plus puériles, il en est résulté une grande disposition à la superstition. A force de vouloir voir Dieu en tout, on a donné à son action providentielle un caractère tellement ridicule, que l'on a développé l'esprit d'incrédulité en même temps que la superstition. La superstition est directement opposée à la *foi*, quoique ceux qui la pratiquent prétendent souvent être plus religieux que ceux qui ne s'y adonnent pas. C'est le contraire qui est vrai. L'homme vraiment religieux n'est pas superstitieux, et condamne aussi bien la superstition que l'incrédulité... Si l'on veut bien examiner la superstition en elle-même, on se convaincra que, malgré les apparences, elle n'est qu'une incrédulité déguisée: en effet, elle tend à rendre à la créature le culte qui n'est dû qu'à Dieu, en attribuant le surnaturel à des causes qui ne peuvent le reproduire ». ¹⁾

3. S'il détestait si profondément le papisme, c'est parce que le papisme était à ses yeux le contraire de la raison et de la foi, un produit croisé de l'incrédulité et de la superstition: « Dans l'Eglise romaine, disait-il, il n'y a plus de place pour la raison et la conscience; tout papiste doit y renoncer pour obéir les yeux fermés et comme un cadavre à toute décision émanant de Rome. Le pape se croit de plus en plus Dieu. Il se fait Dieu. C'est pourquoi l'athéisme, dans l'Eglise

¹⁾ *Union chrétienne*, octobre 1884, p. 290—291.

romaine, a sa raison d'être. Mieux vaut être athée que papiste, dès que l'idée de Dieu se confond avec celle du pape : l'athéisme est un malheur, mais le papisme est un malheur doublé d'absurdités plus monstrueuses que celle de l'athéisme.»¹⁾

4. Dans un conflit entre une assertion dite scientifique et une assertion dite de foi, il voulait non seulement qu'on examinât sérieusement la première pour savoir si elle était vraiment scientifique, mais aussi la seconde, pour savoir si elle était réellement de foi : car il y a de faux dogmes comme il y a une fausse science. «Il faut, disait-il, se demander si la foi que l'on suppose et que l'on professe est bien la vraie foi. Les Eglises sont nombreuses et les contradictions entre elles sont innombrables. Ceux qui naissent dans ces Eglises acceptent l'enseignement qui leur est donné, et ils le professent de bonne foi; même chez ceux qui l'examinent et le discutent, il en reste presque toujours quelque chose. Nous ne dirons donc pas avec M. Moigno²⁾, d'une manière absolue, que toute science qui est en opposition avec la foi n'est pas une vraie science; mais nous dirons que, si la science est en contradiction avec la foi, il faut examiner si ce que l'on considère comme la foi ne serait pas une erreur.»³⁾ — Ceci est d'une importance capitale, et l'application de cette vérité dans les débats qui doivent préparer l'union des Eglises, ne saurait être trop rigoureuse. Chaque Eglise doit se mettre en règle sur ce point.

5. Les questions de l'inspiration et de l'interprétation de la Bible sont de celles auxquelles il a souvent touché. Il a reproché à l'abbé Moigno d'avoir prétendu que les textes des Livres saints sont strictement scientifiques et que la science est l'objet de la révélation aussi bien que la religion. «L'abbé Moigno a eu tort, a-t-il dit, de se prononcer si ouvertement en faveur d'une science révélée : car on a toujours admis que la science n'a pas été l'objet de la révélation.» Et plus loin il donne clairement à entendre que les expressions des Livres saints, même dans les récits considérés comme historiques, ne sont pas d'une rigueur scientifique indiscutable, et que, tout en admettant le caractère sacré de la Bible, on peut soutenir

¹⁾ *Union chrét.*, août 1885, p. 256.

²⁾ Au sujet de l'ouvrage de ce dernier, intitulé : «Les Livres saints et la science, leur accord parfait.»

³⁾ *Union chrét.*, oct. 1884, p. 298.

que Dieu n'y a point parlé scientifiquement et qu'il a laissé l'écrivain qu'il inspirait dans les idées plus ou moins scientifiques de son temps ¹⁾).

« Les auteurs de la Bible ont pu admettre, sur l'histoire naturelle, les données qui avaient cours de leur temps, sans qu'on n'en puisse rien conclure contre l'inspiration. Il ne faut pas donner à cette inspiration des étendues plus grandes que celles qui ont été acceptées généralement dans l'Eglise chrétienne; autrement, on s'exposerait à des objections qu'il serait difficile de résoudre. . . Pour les éviter, il vaut mieux circonscrire l'inspiration que de l'étendre d'une manière indéfinie. » ²⁾

La liberté d'esprit avec laquelle Guettée voulait qu'on examinât quelle est la vraie foi, il l'apportait aussi dans l'examen et dans l'interprétation des textes de la Bible. On doit, selon lui, interpréter la Bible d'après la science positive, laquelle est libre non de tomber dans la fantaisie, mais de faire toutes les recherches qui sont de sa compétence. « On lit en effet, dit-il, dans la Bible elle-même, que Dieu a abandonné le monde aux discussions humaines. C'est du monde qu'il s'agit surtout, dans les observations scientifiques qui semblent être en contradiction avec certains faits et certains textes bibliques. Si Dieu a permis la discussion à ce sujet, c'est qu'il n'a pas fixé le sens de la Bible sur les faits et les textes, et qu'on ne peut, par conséquent, les opposer à des déductions scientifiques. Il vaut mieux les interpréter de manière à faire disparaître toute contradiction. C'est ce qu'ont fait les Pères de l'Eglise les plus savants. » ³⁾

Ainsi donc, il ne faut pas se prononcer sur les relations de la religion et de la science, lorsqu'on n'a pas les éléments nécessaires pour fixer le sens des textes bibliques. Toujours les hommes religieux doivent se montrer amis de la science; cela vaut mieux que de mettre la science en suspicion et de lui opposer des textes très souvent mal compris.

6. Guettée n'admettait l'infailibilité de l'Eglise que lorsqu'elle constate, par un témoignage constant, unanime et universel, la doctrine toujours crue et toujours professée. « Si l'hérétique cherchait à appuyer son erreur sur des passages

¹⁾ *Ibid.*, sept. 1884, p. 275—276.

²⁾ *Ibid.*, mai 1885, p. 144—145.

³⁾ *Ibid.*, oct. 1890, p. 304.

de l'Écriture, alors s'engageait une discussion théologique dans laquelle on pouvait démontrer que l'hérétique interprétait mal l'Écriture, mais aucune infaillibilité n'était attachée à cette discussion qui restait purement scientifique et théologique. C'est ainsi qu'on entendait les choses dans les siècles primitifs.... L'Eglise ne peut être interprète infaillible de la Sainte-Écriture, pour cette raison péremptoire que le sens d'aucun texte biblique n'a pour lui le témoignage permanent des Eglises. Chacun est donc libre d'interpréter l'Écriture selon son intelligence et selon sa conscience; la seule précaution à prendre, c'est de ne pas accepter d'interprétations contraires à la doctrine définie et enseignée par l'Eglise.»¹⁾

7. Sa manière d'expliquer la formation du canon des Livres saints était aussi tout historique; il n'y voyait aucun acte d'autorité doctrinale de la part de l'Eglise, mais simplement un fait reposant sur le témoignage des Eglises chrétiennes; et c'est de ce témoignage même que résulta, selon lui, la canonicité des Livres en question.²⁾ Ceci aussi a son importance spéciale, en ce sens qu'on y voit comment l'autorité de l'Eglise est moins un droit qu'un devoir, moins le résultat d'une prétendue puissance privilégiée et surnaturelle que le résultat du témoignage rendu à la vérité par toutes les Eglises chrétiennes particulières, et aussi comment elle est moins la chose de la hiérarchie que celle de l'Eglise même, comme société (fidèles et chefs). Guettée est revenu maintes fois sur cette notion de l'autorité dans l'Eglise, notion capitale et trop oubliée dans la plupart des Eglises.

8. Guettée a toujours placé très haut l'épiscopat, mais seulement en tant qu'il représente l'Eglise et non en tant qu'il aurait le droit de la dominer arbitrairement et autori-

¹⁾ *Ibid.*, sept. 1889, p. 265.

²⁾ « Les Eglises qui possédaient des écrits apostoliques les transmirent aux autres Eglises, et c'est ainsi que fut formée la collection connue sous le titre de Nouveau Testament. L'autorité infaillible de l'Eglise ne fut pour rien en tout ceci. Quand les divers livres du Nouveau Testament furent reconnus comme des livres apostoliques, on les accepta de toutes parts, et c'est ainsi que fut admis universellement, au bout d'un certain temps, le canon des ouvrages apostoliques. C'est par suite de cette admission universelle que l'on reconnut comme authentiques les écrits apostoliques, et non en vertu de l'autorité de l'Eglise... L'existence des écrits apostoliques est un fait, et ce fait a pour base le témoignage de la société chrétienne, qui admit ces livres dès qu'elle en connut l'authenticité, et qui y puisa les principes de sa vie spirituelle. » *Ibid.*, p. 266.

tairement; il accordait beaucoup aux évêques, trop peut-être, mais à la condition qu'ils n'agiraient jamais qu'en union parfaite avec leurs Eglises respectives. Le mot « démocratie » lui était antipathique, parce que ce mot, dans le milieu où il vivait, était presque synonyme de désordre, de démagogie et d'anarchie. Mais il a senti la chose, et il a compris les droits des simples fidèles dans la garde des choses religieuses et dans la solution des affaires ecclésiastiques. Ainsi, pendant que, d'une part, il n'a pas craint de reprocher au clergé en général d'avoir entravé l'action bienfaisante du christianisme sur les nations,¹⁾ d'autre part, il a dit expressément dans son histoire du concile de Chalcédoine (451): « L'intervention des fidèles est légitime, même dans les questions de foi: car ils font partie de l'Eglise aussi bien que les pasteurs, et ils contribuent nécessairement par la foi qu'ils ont reçue et qu'ils professent, au témoignage oecuménique qui résulte des témoignages particuliers de toutes les Eglises. Les pasteurs, qui sont chargés de veiller sur cette foi pour que personne ne l'attaque, ne devraient jamais se mettre dans le cas d'être taxés de trahison, en acceptant des opinions particulières au lieu d'attester la foi traditionnelle et permanente de leur Eglise.... Les évêques n'ont point à expliquer; ils n'ont qu'à transmettre ce qu'ils ont reçu par un héritage légitime *dont l'Eglise entière est en possession.* »²⁾

La page suivante est aussi très caractéristique: « Certainement le Christ a établi un corps de pasteurs chargés d'enseigner, d'administrer les sacrements, de gouverner l'Eglise; mais leur a-t-il donné un pouvoir despotique? Leur a-t-il donné la doctrine comme leur propriété? A-t-il fait dépendre d'eux l'efficacité des sacrements? Non. La doctrine est un dépôt confié à l'Eglise *entière*, composée des évêques et *des autres*; et c'est sur le témoignage *de ces autres* que les évêques doivent s'appuyer dans la définition de la doctrine de foi. Jamais on n'a confondu

¹⁾ « Quand on considère l'état de la société depuis la prédication évangélique, on est obligé de convenir que le christianisme n'y a pas exercé l'influence bienfaisante à laquelle on avait droit de s'attendre... A quoi tient principalement ce fait si regrettable? Au clergé qui, dans sa généralité, n'a pas assez compris et assez pratiqué les devoirs du sacerdoce. Peu de prêtres ont mis en pratique les devoirs si bien exposés par Chrysostôme; c'est pourquoi l'Evangile a si peu pénétré les peuples de ses doctrines bienfaisantes. » *Hist. de l'Eglise*, T. IV, p. 226.

²⁾ *Ibid.*, p. 591.

les évêques, chefs de l'Eglise, avec Jésus-Christ, avec l'Eglise elle-même. L'Eglise est *un tout*; et séparer les fidèles des évêques dans la conservation du dépôt doctrinal, c'est ouvrir la porte à toutes les hérésies. L'Eglise romaine l'a bien prouvé. Après avoir professé la vraie doctrine, elle a reconnu aux évêques, pendant le moyen âge, le privilège d'être juges de la foi, de former l'Eglise enseignante, et aussitôt d'innombrables erreurs vinrent corrompre la vraie doctrine. De nos jours, les évêques ont abdiqué le privilège que l'ignorance leur avait reconnu; ils l'ont transmis au pape. Et qu'en a fait le pape? Il a fait des dogmes prétendus dont la tradition occidentale elle-même n'avait pas entendu parler. Cela est si vrai qu'on a inventé, pour les soutenir, une *tradition latente*, comme si une tradition pouvait exister sans être appuyée d'une profession extérieure et publique.»¹⁾

C'est chez Guettée que j'ai trouvé la notion de l'Eglise la plus complète et la plus précise, à la fois la plus ferme et la plus libérale. Chez les papistes et chez la plupart des protestants orthodoxes, elle confine souvent à l'autoritarisme tyrannique; chez les protestants radicaux et chez les piétistes, à la nullité, je veux dire à l'individualisme à peine discipliné. Entre ces deux extrêmes, Guettée se meut avec une clarté remarquable, conciliant l'autorité et la liberté, sans amoindrir les droits d'aucune. Il faut lui savoir grand gré des explications qu'il a données sur ce point difficile, à une époque aussi confuse et aussi susceptible que la nôtre.

9. Guettée condamnait tout excès d'autorité. «N'est-ce pas attaquer l'autorité que de la mettre où elle n'est pas et de lui attribuer des droits qu'elle n'a pas? C'est la confondre avec le despotisme. Ceux qui en abusent et ceux qui approuvent les abus, sont, pour l'autorité, des ennemis plus redoutables que ceux qui ne veulent se soumettre qu'au droit et à la justice.»²⁾

10. Plein de respect pour les Pères, il distingue toutefois très judicieusement les cas dans lesquels ils parlent comme simples docteurs particuliers, et non pas comme témoins de la foi universelle de l'Eglise; et alors il mentionne sincère-

¹⁾ *Union chrét.*, mars 1887, p. 77—78. Voir aussi l'*Hist. de l'Eglise*, T. IV, p. 242.

²⁾ *Souvenirs*, p. 116.

ment leurs erreurs ou leurs torts. C'est ainsi, par exemple, qu'il signale dans l'ouvrage d'Epiphane sur les hérésies « de regrettables exagérations et une critique peu sûre » ; qu'il reconnaît que « l'esprit philosophique lui a fait défaut » ; qu'il s'est ainsi « laissé tromper » dans les discussions sur l'origénisme ; et que plusieurs de ses opinions paraissent favoriser l'anthropomorphisme.¹⁾ Avec la même franchise, il reproche à St-Jérôme d'avoir « déshonoré sa vieillesse », en traduisant en latin le « pamphlet ignoble » de Théophile d'Alexandrie contre Chrysostôme ;²⁾ il reproche aussi à St-Cyrille d'Alexandrie, neveu de Théophile, de n'avoir pas débuté dans son épiscopat d'une manière honorable ;³⁾ à l'évêque de Rome Innocent I^{er}, de s'être prononcé pour le célibat absolu des prêtres et des diacres (401).

11. Sur ce dernier point, il fait l'observation suivante : « Cependant, Innocent ne veut pas qu'on inquiète les prêtres et les diacres qui n'avaient pas observé le célibat jusqu'alors et qui n'avaient pas connu le règlement promulgué par le pape Siricius (384—398) à ce sujet dans sa lettre à Himérius. Cette restriction prouve que la loi du célibat n'était pas reconnue, même en Occident, pendant les quatre premiers siècles ; que les évêques de Rome ne la proposaient que timidement au commencement du cinquième. Nous avons vu précédemment que c'était surtout à Rome que certains ecclésiastiques faisaient grand bruit d'un célibat qui leur servait pour fréquenter les femmes avec plus de liberté. De pieux personnages, comme Jérôme, attachèrent en même temps à la virginité une importance beaucoup trop grande ; de là le célibat que l'on fit passer peu à peu en loi pour le clergé supérieur, loi qui ne fut jamais observée, même par ceux qui s'en montrèrent les plus fanatiques partisans. Le célibat ne peut être qu'une exception, même dans la société religieuse la plus parfaite ; dès qu'on veut en faire une loi applicable à une classe nombreuse d'une société quelconque, on se heurte contre une loi indestructible de la nature, qui est une loi de Dieu lui-même, et l'on donne occasion à d'ignobles et innombrables immoralités. C'est ce qui a eu lieu dans les Eglises occidentales, où la loi de Siricius et d'Innocent

¹⁾ *Hist. de l'Eglise*, T. IV, p. 110—111.

²⁾ *Ibid.*, p. 242.

³⁾ *Ibid.*, p. 250.

finir par être généralement acceptée... Dans l'Eglise orientale, la virginité a toujours été en honneur, mais on n'y a jamais accepté la loi romaine du célibat. Les diacres et les prêtres y ont toujours été choisis parmi les hommes mariés, et on ne leur a point interdit l'usage du mariage.»¹⁾

C'est dans cet esprit qu'il était partisan de la licéité du mariage pour les prêtres anciens-catholiques, même lorsque ce mariage était contracté après l'ordination. Sans doute il trouvait le cas matériellement en opposition avec la coutume orientale, qui exige le mariage avant l'ordination; mais il savait qu'en toutes choses il faut chercher l'esprit qui vivifie, et il reconnaissait qu'en toute justice tout prêtre a le droit d'être marié, et que, lorsque la hiérarchie de son Eglise l'a privé abusivement de ce droit avant l'ordination, il peut exceptionnellement le reprendre et l'exercer après. C'est du simple bon sens, disait-il. Aussi a-t-il proposé que les Eglises orientales, dès que l'Eglise ancienne-catholique aurait acquis une importance suffisante, adoptassent une disposition transitoire, motivée par l'obligation abusive du célibat dans l'Eglise romaine, obligation d'autant plus abusive que des jeunes gens de vingt ans n'ont généralement pas pu s'en rendre un compte suffisant²⁾. Hâtons-nous d'ajouter que cette sollicitude des patriarches et des synodes orientaux nous toucherait fort, mais qu'elle ne nous paraît pas nécessaire, étant donnée l'incontestable autonomie de l'Occident, qui, s'il est tenu à la même foi, à la même justice, à la même sainteté que l'Orient, n'est point tenu à la même discipline, ni à la même légalité. D'ailleurs, Guettée, lui aussi, aurait certainement approuvé des deux mains la deuxième proposition du congrès de Lucerne de 1892.

12. En général, Guettée cherchait l'esprit des choses, non cet esprit illusoire et faux qui les détruit sous prétexte de les idéaliser, mais leur esprit juste et vrai, celui qui les spiritualise, en les maintenant dans leur valeur réelle. C'est pourquoi il s'est montré favorable, par exemple, au spiritualisme d'Origène et de son école. Je cite cet exemple entre plusieurs, parce qu'il me semble particulièrement utile à méditer, pour la bonne direction du mouvement théologique auquel cette *Revue* est particulièrement consacrée.

¹⁾ *Ibid.*, p. 243—244.

²⁾ *Union chrét.*, déc. 1887, p. 363—364.

« Cyrille d'Alexandrie, qui traita Origène d'égaré, aurait parlé, dit-il, d'une manière plus respectueuse de *ce grand chrétien*, dont le génie avait fait la gloire de son Eglise, s'il n'avait pas subi l'influence de Théophile, évêque *si injuste et si passionné*. » ¹⁾ Guettée pensait qu'il eût été mieux d'expliquer la doctrine d'Origène, et de ne pas donner à certaines de ses expressions un sens trop absolu. Il dit expressément que les origénistes étaient « certainement les plus savants parmi les moines égyptiens » ; qu'ils formaient « une école spiritualiste opposée à l'école matérialiste représentée par les anthropomorphites. » Aussi déclare-t-il « inutile » de défendre saint Grégoire de Nysse contre l'accusation de ce qu'on a appelé l'*origénisme*. Sans doute, quelques opinions du célèbre prêtre d'Alexandrie, ainsi que de S. Grégoire de Nysse, peuvent être contestées et même rejetées ; mais ils ne les enseignaient que comme des opinions et non comme des dogmes de foi, et ceux qui cherchaient à leur donner un sens hérétique les détournaient certainement de leur vrai sens. ²⁾

13. Guettée a bien montré son spiritualisme et son bon sens dans ses explications de l'incarnation et de la personne de Jésus-Christ. Il tenait cette personne pour « divine et humaine » ; il évitait ainsi ce qu'on a appelé le nestorianisme, sans tomber d'autre part dans le monophysisme. Il enseignait que le culte d'adoration ne doit être rendu qu'à la divinité, donc à la personne divine du Christ, et non à son humanité ou à quelques parties de son humanité. ³⁾ Il condamnait par conséquent, et très énergiquement, le culte du sacré-cœur, le cœur étant un organe corporel. ⁴⁾ Il condamnait pour la même raison le culte du sang et du corps du Christ. « Le culte de la personne *divine* du Christ, a-t-il dit, se manifeste dans les fêtes solennelles de l'Eglise ; là, on ne trouve aucune mention particulière d'un corps, d'un cœur. C'est le Christ lui-même que l'on adore. L'Eglise papiste a abandonné depuis longtemps les traditions primitives ; c'est ainsi que, sous prétexte de manifester sa foi en la présence réelle, elle a institué la fête du *corps* du Christ. Elle a institué depuis d'autres fêtes ana-

¹⁾ *Hist. de l'Eglise*, T. IV, p. 469—470.

²⁾ *Ibid.*, p. 109. Voir aussi T. V, p. 279—280.

³⁾ *Union chrét.*, août 1888, p. 238.

⁴⁾ *Ibid.*, mai 1888, p. 141.

logues et enfin celle du sacré-cœur. On sait bien que, pour se tirer d'affaire, les cordicoles diront que leur culte s'adresse en définitive à la personne du Christ; mais *cela est faux*, et *tout dans ce culte* démontre qu'il s'adresse au cœur du Christ, c'est-à-dire à une partie de son humanité.»¹⁾ Et encore: «Le *corpus Christi* ne peut être l'objet d'un culte; tout culte rendu au Christ se rapporte au Verbe divin, à la *personne unique* du Fils de Dieu. Rendre un culte au *corps du Christ*, c'est adorer sa nature humaine, c'est commettre une idolâtrie.»²⁾

14. Guettée n'a pas toujours été aussi précis en ce qui concerne la spéculation théologique sur l'Eucharistie. De 1866 à 1876, il a certainement modifié sa pensée sur plusieurs points, et surtout en 1881 et 1886. Quoi qu'il en soit, il a reconnu formellement, même déjà en 1866, que l'Eglise romaine «a inventé le mot transsubstantiation»; que ce mot est «barbare et nouveau» et que «l'Eglise orientale ne l'a pas accepté».³⁾ Il a concédé, il est vrai, à cette même époque, qu'on peut l'entendre dans un sens très exact; mais ne suffit-il pas, pour le rejeter en Occident, qu'il y soit presque toujours entendu dans un sens matérialiste, superstitieux et erroné? Quoi qu'il en soit, Guettée résumait la théologie de l'ancienne Eglise sur ce point en trois mots: «présence réelle spirituelle». Il rejetait la réalité matérialiste de certains théologiens papistes et la «pure figure» de certains calvinistes⁴⁾. Il avait bien soin de séparer Calvin de ces derniers, et trouvait que le spiritualisme de Calvin n'était nullement le figurisme vide de la plupart des calvinistes d'aujourd'hui; nous l'avons entendu maintes fois insister sur ce dernier point, qui devenait de plus en plus clair dans son esprit.

Il faut citer la page suivante, écrite en 1881; quoique incomplète, elle est pleine de choses et indique bien sa tendance et sa pensée.

«En quoi consiste le dogme de l'Eucharistie? En participant au pain et au vin consacrés, on participe véritablement au corps et au sang du Christ. Le théologien, en traitant ce sujet, n'a qu'à prouver que telle a été la doctrine tradition-

¹⁾ *Ibid.*, p. 144.

²⁾ *Ibid.*, décembre 1885, p. 378. Voir janvier 1881, p. 283 et 330.

³⁾ *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique orthodoxe*, p. 177, Paris, 1866.

⁴⁾ Voir son *Catéchisme catholique*, 1875.

nelle de la société chrétienne. Qu'a fait de ce dogme la théologie scholastique? La chose la plus absurde que l'on puisse imaginer. D'après elle, le Christ, en corps, en âme et avec sa divinité, descend sur l'autel à la parole du prêtre qui prononce les paroles de la consécration; le Christ *obéit* au prêtre; chaque parcelle du pain et du vin consacrés le contiennent tout entier, de sorte qu'il se trouve circonscrit dans le plus petit espace possible, et cela dans tous les lieux de l'univers et à la même heure. Le pain et le vin consacrés deviennent le Christ lui-même; on l'enferme dans un ostensor pour le montrer, le promener dans les rues, l'offrir aux adorations des fidèles. On a été amené, par suite de ces doctrines, à discuter, à propos du corps du Christ, les questions les plus ridicules, même les plus dégoûtantes. En ne voulant pas se contenter du dogme révélé, on a tellement *matérialisé* l'Eucharistie que l'on a trop justifié ceux qui l'ont rejetée.

« On eût évité tout cela, si l'on eût distingué le dogme traditionnel de toutes les questions que pouvaient soulever des hommes curieux et subtils; et une grande Eglise, comme l'Eglise romaine, n'aurait pas consacré, par son culte, des théories absurdes et hérétiques. Depuis que les savants compilateurs de la *Perpétuité de la foi* ont démontré que l'Eglise orientale admet la présence réelle, on doit, en Occident, comprendre la différence qui peut exister entre deux Eglises dont l'une est simplement traditionnelle, et l'autre abandonnée à toutes les discussions de la philosophie religieuse.

« L'Eglise orientale admet la présence réelle en ce sens: que tous les fidèles qui participent au pain et au vin consacrés, participent véritablement au corps et au sang du Christ, conformément aux paroles qu'il a lui-même prononcées. *Elle s'en tient là; elle n'impose aucune autre doctrine à ses fidèles.* La liturgie est la répétition de la dernière cène du Christ, et les fidèles, comme les apôtres, participent à son corps et à son sang.

« L'Eglise romaine accepte la présence réelle; mais que de questions elle a soulevées et dont elle a fait des doctrines de foi, quoique plusieurs, comme celle de l'adoration spéciale du corps, soient hérétiques. En prouvant que les deux Eglises d'Orient et d'Occident acceptaient la présence réelle, les auteurs de la *Perpétuité de la foi* ont oublié que, d'accord sur

un point théorique, les deux Eglises étaient *en complète dissidence sur le reste*. D'où vient cette dissidence? Elle vient de ce que l'Eglise orthodoxe s'en est tenue strictement à la doctrine traditionnelle, tandis que l'Eglise romaine ou occidentale a défiguré cette doctrine par ses nombreuses innovations.»¹⁾

Notons, en passant, que les auteurs de la *Perpétuité de la foi* ont oublié beaucoup d'autres choses, et que, si Guettée eût étudié plus particulièrement la façon dont ils ont composé cet ouvrage et la nature des documents qui leur ont été communiqués, il eût vraisemblablement traité cet ouvrage avec moins d'importance. Mais ne sortons pas, pour un détail secondaire, du fond de la question. En 1886, Guettée a dit encore: « Depuis Paschase-Ratbert, il y a eu, dans l'Eglise romaine, une tendance très prononcée pour matérialiser l'Eucharistie. Cette tendance a pris aujourd'hui des proportions extraordinaires, et l'on a pris à tâche, pour ainsi dire, de rendre l'Eucharistie ridicule et son culte nestorien. Croit-on que le Christ, en instituant la sainte Cène, avait l'intention de favoriser toutes ces fêtes païennes qui sont devenues habituelles dans l'Eglise romaine? Jamais l'Eglise primitive n'a eu de telles fêtes; jamais l'Eglise orthodoxe, digne héritière de l'Eglise primitive, n'a favorisé de telles superstitions hérétiques. Les congrès eucharistiques ne sont que des assemblées formées pour favoriser l'hérésie, et des pratiques absolument opposées au véritable esprit chrétien ».²⁾

15. Guettée a écrit de nombreuses pages contre les prétendus dogmes de l'immaculée-conception et de l'infaillibilité papale.³⁾

16. Je ne saurais entrer ici dans plus de détails. Ce qui précède suffit pour indiquer quel fut l'esprit de sa théologie. Partout, sinon envers les personnes, du moins dans les questions spéculatives, il s'efforça d'être modéré. C'est ainsi encore qu'il ne considéra jamais le culte des images comme un dogme, mais seulement comme une ancienne et légitime tradition⁴⁾;

¹⁾ *Union chrétienne*, décembre 1881, p. 536—537.

²⁾ *Ibid.*, juillet 1886, p. 295.

³⁾ Sur le premier, voir en particulier ses *Souvenirs*, p. 132—134.

⁴⁾ Parlant de S. Germain, patriarche de Constantinople (8^e siècle), il dit: « Il est à remarquer que le vénérable patriarche ne parle des images *que comme d'une coutume très ancienne* et suivie dans presque toutes les Eglises. On ne pouvait s'attaquer légitimement à une telle coutume, autorisée indirectement par les conciles

qu'il ne permit jamais que l'on transformât en intolérance et en violence contre les hérétiques le droit d'anathématiser leur doctrine et de leur infliger des peines purement canoniques¹⁾; qu'il reconnut le fait des légendes dans les Vies de Saints et les Liturgies²⁾; qu'il sut distinguer, jusque dans les conciles œcuméniques, les questions doctrinales et les questions de personnes: les premières incontestables, lorsqu'elles sont traitées d'après le critérium catholique; les secondes, toujours discutables³⁾. Etc., etc.

17. Je termine ce simple résumé par une dernière citation, dans laquelle il a condensé sa pensée sur l'union des Eglises, question qui n'a cessé de le préoccuper, lui aussi.

« Dans toutes les polémiques que j'ai soutenues dans l'*Union chrétienne*, a-t-il dit, j'ai suivi ces principes: L'union des Eglises doit avoir pour base l'unité de doctrine. — L'unité de doctrine ne s'entend que de la doctrine révélée, et non des opinions que l'on a droit de soutenir dès que la doctrine révélée n'est pas atteinte. — La liberté des opinions est aussi sacrée que la foi en la doctrine révélée. — La doctrine révélée est celle qui a été enseignée par le Christ et les apôtres, et qui a pour elle le témoignage constant des Eglises apostoliques. — Ce témoignage résulte des écrits apostoliques acceptés dès les premiers siècles par toutes les Eglises; des écrits des Pères de l'Eglise reconnus comme interprètes de la doctrine acceptée

œcuméniques, puisque ces saintes assemblées n'avaient pris contre elle aucune décision; mais *on n'élevait pas la question jusqu'à une doctrine révélée et appartenant au dogme* ». *Hist. de l'Eglise*, T. V, p. 549.

¹⁾ Voir sa belle lettre sur la Tolérance dans l'*Union chrétienne* (mai 1889), où il démontre que l'intolérance admise par quelques évêques et par quelques souverains à dater du règne de Constantin jusqu'au neuvième siècle, n'était nullement d'accord avec la tradition apostolique; que celle-ci était autre; que la théorie de l'intolérance religieuse ne devint une doctrine généralement acceptée que depuis cette époque et dans l'Eglise romaine; qu'elle s'attesta dans le monde par d'horribles supplices et par des guerres qui couvrirent de sang toutes les contrées qui reconnaissaient l'autorité souveraine de la papauté. « Une doctrine, ajoute-t-il, qui n'était soutenue, avant le neuvième siècle, que par un certain nombre de hauts personnages, devint, en pays romain, une doctrine presque universellement admise, voilà la vérité... Nous opposons à l'Eglise romaine toute couverte du sang d'hérétiques vrais ou prétendus, l'Eglise d'Orient toute couverte de son propre sang. Nous préférons l'Eglise-martyre à l'Eglise intolérante et persécutrice. » P. 137—138.

²⁾ *Hist. de l'Eglise*, T. V, p. 305, 365, 419.

³⁾ Voir son appréciation des contradictions apparentes entre les IV^e et V^e conciles œcuméniques, au sujet de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret. *Ibid.*, p. 278—279.

de leur temps; des décisions des conciles, surtout des conciles œcuméniques, échos de la foi de leur époque. — De ces principes découlaient ces déductions : La vraie Eglise est celle qui a enseigné la doctrine apostolique traditionnelle sans y rien ajouter, sans en rien retrancher; toute Eglise qui a retranché quelque doctrine du symbole de la foi primitive, ou qui y a ajouté, est une fausse Eglise. » ¹⁾

Que chaque Eglise s'examine donc elle-même avec sincérité; qu'elle consulte impartialement son histoire, depuis sa fondation jusqu'à l'époque présente; qu'elle voie si elle a altéré sa foi, soit par addition, soit par soustraction; qu'elle examine si présentement elle sépare ses dogmes traditionnels et les spéculations théologiques de ses théologiens, et si elle ne cherche pas à mêler celles-ci à ceux-là, ou à réduire ceux-là à celles-ci. C'est là, croyons-nous, le principal péril et le principal obstacle au rétablissement de l'union entre les Eglises chrétiennes séparées. Lorsque cet obstacle aura disparu, c'est-à-dire lorsque chaque Eglise acceptera loyalement comme obligatoire pour toutes *toute la foi et seulement la foi*, laissant le reste à l'autonomie de chacune, alors il n'y aura vraiment plus qu'une seule Eglise universelle sous des formes diverses, une dans toutes les choses nécessaires, multiple dans les choses secondaires et libres. Ce sera alors la paix dans la diversité, et la force spirituelle contre toutes les forces antireligieuses qui cherchent à saper le christianisme et l'Eglise. *Ex viribus unitis fortitudo et lux, libertas et caritas.*

¹⁾ *Souvenirs*, p. 366—367.

E. MICHAUD.